

# POSTULAT

**Auteur** Audrey Michelet (suppl.), PDCC, Frédéric Brantschen (suppl.), PDCC, Vinciane Glassey (suppl.), PDCC, et Raphaël Fournier (suppl.), PDCC  
**Objet** Les punaises de lit: un cauchemar pour les cabanes de montagne  
**Date** 13.09.2019  
**Numéro** 3.0496

---

Les cas d'invasions de punaises de lit sont de plus en plus nombreux en Valais. Dans les cabanes de montagne en particulier, les invasions sont d'autant plus importantes qu'elles sont difficiles d'accès et que le problème est aussi méconnu que caché.

Les punaises de lit ne sont pas reconnues comme problème de santé publique car leurs piqûres ne sont pas vectrices de maladies. Ce qui est en revanche incontestable, c'est qu'il s'agit d'un réel problème économique et touristique pour les cabanistes (et hôteliers) valaisans qui se retrouvent démunis face aux attaques de ces insectes extrêmement tenaces.

En effet, les coûts de désinsectisation et les pertes financières ne sont généralement pas prises en charge par les assurances, ce qui contraint certains responsables d'établissements à ne pas agir ou à utiliser des méthodes de désinfection «maison» – totalement inefficaces contre ces insectes qui nécessitent l'intervention de professionnels. Les responsables d'établissements peuvent aussi ne pas être conscients de la gravité d'une infestation par ces insectes et penser qu'une intervention de professionnels n'est pas forcément nécessaire (d'où l'importance de l'information et de la prévention). Mais dans les deux cas, le résultat est le même: les colonies croissent de façon exponentielle et peuvent se répandre de cabane en cabane, car les randonneurs ne sont pas préalablement informés de la présence de ces bêtes dans l'établissement avant d'y passer la nuit, ce qui les empêche de prendre des précautions qui pourraient leur éviter non seulement de nombreuses piqûres mais aussi et surtout de contribuer à la propagation de ces insectes, par exemple entre les cabanes de la Haute Route, très prisée des randonneurs.

Il est clair que nous n'avons pas encore atteint un niveau de gravité tel que celui connu en ville de Genève ou dans les cabanes du GR20 en Corse, mais il est important de ne pas passer sous silence ce phénomène et de le prévenir, plutôt que de devoir le guérir.

Ainsi, dès l'instant où la présence de ces insectes est découverte dans un établissement, les responsables de ce dernier devraient pouvoir se tourner vers un professionnel pour stopper l'expansion de l'insecte et s'en débarrasser au plus vite, soit avant que les insectes ne prolifèrent de manière exponentielle, ne se répandent à d'autres établissements et que les coûts de désinfection n'augmentent considérablement (car plus l'intervention de désinfection est repoussée, plus elle coûtera cher). Il en va de la santé (physique mais aussi mentale) des propriétaires et clients de nos établissements touristiques qui subiraient des attaques de punaises.

## Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat:

- de créer et de diffuser une brochure d'information auprès des cabanistes et hôteliers valaisans qui contiendrait toutes les informations nécessaires afin que les propriétaires et les clients des établissements touristiques puissent agir en toute connaissance de cause lors d'infestation par les punaises de lit;
- de mettre en place un accompagnement des victimes dans leur(s) démarche(s) de désinsectisation afin de garantir la détection précoce des punaises de lit – pour le bien de notre tourisme et la santé des clients.